



Monsieur le Directeur Académique,
Madame l'Inspectrice adjointe à l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Cette CAPD se déroule dans un contexte particulier.

Nous ne reviendrons pas sur le coronavirus dont la gestion ministérielle a été des plus incompréhensibles, une nouvelle fois révélatrice d'un amateurisme, doublé d'incompétence si ce n'est de cynisme... (mise en quarantaine des élèves et enseignants mais qui est annoncée un jour après la rentrée ce qui, si la dangerosité du virus est confirmée ne peut que contribuer à la multiplication des cas ; des élèves et des enseignants qui doivent rester chez eux 15 jours (durée d'incubation) mais qui finalement au bout d'une semaine sont autorisés à retourner travailler...) Une telle logique est incompréhensible... Elle est à l'image des rassemblements interdits s'ils sont supérieurs à 5000 personnes, mais qui ne touchent pas les matchs de ligue 1 de football ou de rugby... Pour ce virus, comme pour les retraites, mais aussi pour l'ensemble de sa politique, Emmanuel Macron n'a qu'un objectif : protéger les intérêts de la finance, les actionnaires, les puissants et le patronat...

La psychose entretenue avec ce virus ne doit pas faire oublier le passage en force du gouvernement sur la réforme des retraites,

Le peuple et les enseignants que nous représentons ne sont pas dupes, et nous sommes décidés à lutter ! Nous n'acceptons pas cette société voulue par Macron : des riches de plus en plus riches et des miettes pour les autres, le démantèlement des services publics, la souffrance pour les personnels et l'incompréhension pour les usagers.

« Essayez la dictature » qu'il disait. Nous en prenons le chemin. Pourtant, depuis des mois la contestation ne faiblit pas. Une opposition massive à la réforme des retraites a lieu depuis des mois. Cette contestation n'est pas un acte isolé. Elle est née dans le sillage des Gilets Jaunes, de la contestation de la loi Blanquer, des grèves spontanées des cheminots, du désespoir exprimé par les enseignants après le suicide de Christine Renon. Même une institution comme le Conseil d'Etat dénonce l'iniquité du projet de réforme des retraites.

Face à cette colère du peuple, Edouard Philippe oppose son 49.3 et évite ainsi tout débat à l'Assemblée. A 15 jours des élections municipales, les enseignants se lancent souvent dans des leçons d'instruction civique. Quelle difficulté pour eux que d'expliquer ce qu'est la démocratie quand ils doivent avouer que le referendum de 2005 a vu la victoire du « non » et que finalement les parlementaires l'ont adopté, qu'au droit de manifester le gouvernement répond par le droit de gazer, d'éborgner et de jeter en prison les opposants, que la voix des millions de français qui descendent dans la rue n'a pas à être prise en considération, que les discussions parlementaires ne sont plus nécessaires puisque le gouvernement dispose du 49.3. La déclinaison de ce monologue social, les organisations syndicales la vivent au quotidien au niveau ministériel : ministre qui n'écoute pas, champ de compétences des CAPD qui se réduit afin de permettre le règne de l'arbitraire. Ce gouvernement veut dépouiller les collègues de leurs droits les plus sacrés que sont le droit à l'égalité de traitement, le droit à être représenté et défendu par les organisations syndicales.

Nous ne remettons pas en cause le professionnalisme et la bonne volonté des personnels administratifs, mais nous vous rappelons qu'à chaque CAPD nous faisons remonter des

erreurs.

Si nous ne sommes plus là, qui pourra porter la voix de ces collègues ?

Aujourd'hui nous allons aborder la question de la liste d'aptitude à la direction. M.Blanquer prétendait dans les médias qu'il avait entendu le cri de détresse de Mme Renon et à travers lui, celui de tous les directeurs.

Plusieurs mois après, les directeurs attendent toujours... Qu'en est il de l'augmentation des décharges, de la nécessité des aides administratives, de l'allègement des tâches et de la revalorisation salariale ?

Nous allons également aborder le passage accéléré suite aux entretiens de carrière des 6ème et 8ème échelon. A ce titre, nous remercions l'administration (au niveau local) de bien avoir accepté de nous fournir les documents de travail.

Nous rappelons par ailleurs notre opposition à PPCR, protocole qui enferme les collègues dans des cases et qui vise à leur attribuer des avis en fonction de quotas et non de leur valeur. Un tel dispositif est vécu comme une injustice et une non reconnaissance par bon nombre de nos collègues.

Il est vrai que les collègues sont plus que jamais demandeurs d'une accélération de carrière. Ce ne sont pas les trompeuses revalorisations prévues par PPCR, ni même la pseudo revalorisation annoncée par M.Blanquer qui permettra à bon nombre de nos collègues de sortir de leurs difficultés financières.

Le gel du point d'indice depuis 2010 a fait perdre à chaque collègue entre 300 et 500 euros par mois !

Le projet de retraite prévoit une baisse moyenne des pensions des professeurs des écoles de 750 euros par mois !

Alors le projet de pseudo revalorisation qui ne concernera qu'une infime quantité de collègues (la plupart ne toucheront rien ou une trentaine d'euros...), le SNUDI FO n'en veut pas ! Et ce gouvernement voudrait faire modifier les obligations de service pour faire travailler davantage les enseignants. Nous ne sommes même plus dans l'ère du déjà contestable « travailler plus pour gagner plus », mais dans celui du « travailler plus pour gagner moins », ou plutôt du « travailler plus, plus longtemps pour espérer seulement pouvoir survivre » et dans le cas de nombreux enseignants, en raison de la pénibilité de ce métier et de la dégradation croissante des conditions d'exercices, ce sera le « travailler plus, pour gagner moins et jusqu'à ce que mort (ou presque) s'en suive ».

Pour finir, ce gouvernement a par ailleurs mis en place la rupture conventionnelle. Nous alertons les enseignants car dans ce contexte de dégradation des conditions de travail, ce décret permet tout simplement des licenciements déguisés. Aucun dispositif n'est prévu pour permettre aux collègues d'éviter les pressions permettant de les faire quitter la fonction publique. Ce texte constitue une nouvelle attaque contre les garanties statutaires qui protègent les fonctionnaires.

Face à toutes ces attaques, le SNUDI FO continue et continuera d'être aux cotés des collègues pour la défense de leurs droits, appelle à la mobilisation et aux actions contre la politique menée par ce gouvernement. La lutte contre la destruction de nos statuts, de nos droits et de nos libertés, n'est plus une possibilité, elle est de notre devoir et de notre responsabilité.